

Le Teil, le 22 juillet 2011

*Diffusion : Maire / Adjoint / Délégués
Conseillers Municipaux
Directeur Général des Services
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichane Interne / Minutier*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 04 JUILLET 2011

Présents : MM Banchet, Brua, Curtius, Darcourt, Delhomme, Durand, Galamien, Griffe, Guillot, Jouve, Michel JP, Michel J, Nies, Noël, Périé, Petit, Pévérilli, Sirvent, Suau, Tolfo, Vialle.

Excusés : MM Billotta (pouvoir à Sirvent), Jerez-Chinelatto (pouvoir à Nies), Cotta (pouvoir à Darcourt), Faisse (pouvoir à Michel JP), Pereira-Rios (pouvoir à Michel J), Vuillet (pouvoir à Suau).

Absents : MM Drogue, Miralles.

Secrétaires : MM Galamien, Griffe.

Question	Rapporteur	Vote
Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2011	O.PEVERELLI	Unanimité

Le Maire rapporte les 3 décisions sur les emprunts de 3 Millions d'€ (travaux sur le budget Eau) et de 600 000 € (financement Centre Intercommunal de Secours) auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et sur les travaux d'Aménagement de l'avenue Paul Langevin d'un montant de 23 580,34 € conclus avec l'entreprise EIFFAGE de Montélimar.

Question 0
Présentation du Projet d'Aménagement de la zone de la Rotonde par Messieurs Daniel Peyregne et Serge Berthouly

O.PEVERELLI accueille les intervenants et précise que le projet s'inscrit dans les aménagements de la zone nord dite de la « Rotonde » mais englobe dans sa finalité l'extension des établissements Lville, ainsi que les terrains communaux situés à l'entrée de la future zone.

D.PEYREGNE indique que le projet avance à grands pas, que les négociations avec les enseignes sont en cours pour définir les modalités d'emplacement et les conditions financières. Le projet est volontairement inscrit dans une démarche de développement durable et d'esthétisme en raison de son positionnement à l'entrée de la ville. Ainsi, il est mis en avant une éco-construction, l'emploi de LED pour l'éclairage public, le recours à la géothermie, de l'éolien.....L'architecte associé au projet est Albert Ollier, implanté au Teil.

La surface totale du projet est d'environ 38 000 m², dont près de 9 000 m² seront vendues par la Mairie. Les commerçants locaux ne sont pas oubliés dans la mesure où ils auront 1 500 m² réservés pour leur implantation à la condition d'être cohérents avec les activités commerciales prévues dans le projet. Les discussions avec les enseignes sont en cours, et notamment pour l'enseigne alimentaire, mais cela reste à confirmer. McDonald est d'accord, une chaîne hôtelière et une enseigne de bricolage sont en cours de négociation.

O.PEVERELLI précise que la commune a la maîtrise foncière des 9 000 m² et que les négociations vont pouvoir commencer pour la cession des terrains communaux. Il rappelle que le projet d'aménagement de la zone doit répondre à 3 impératifs :

- le développement commercial de la zone est vital en raison de la construction de 200 logements d'ici 3 à 4 ans et pour répondre à la demande,
- le maintien d'un commerce alimentaire au sud de la ville quelque soit l'enseigne retenue au nord,
- la préservation du commerce du centre ville, et notamment sa revitalisation et son développement dans la cadre du Projet de Rénovation Urbain en parallèle de la future déviation nord de la RN 102.

Enfin une concertation étroite entre les Promoteurs, la Mairie et les Commerçants doit avoir lieu afin de connaître les intentions de ceux qui souhaiteraient doubler leur activité sur la zone, voir créer de nouveaux commerces.

D.PEYREGNE indique que dans les négociations pour l'enseigne alimentaire, le maintien au sud de la ville d'un commerce alimentaire est une condition obligatoire, qu'il sera nécessaire de rénover cet établissement, et d'y adjoindre des petites galeries ou commerces type « point chaud ». Qu'il est nécessaire d'avoir une enseigne « locomotive » sur cette zone pour faire face à l'aspiration de Montélimar. Dans les projections a minima, 150 emplois seront créés (Equivalent Temps Plein), dont 30 à 40 pour le McDonald.

JC. PETIT : Comment arrivez vous à ces chiffres ?

D.PEYREGNE : l'alimentaire est créateur d'emploi, ainsi que le bricolage, l'équipement de la maison et de la personne, alors que l'hôtellerie l'est moins même pour un hôtel de 45 chambres. Le chiffre de 150 est bas d'autant que dans l'alimentaire, il y a aura des galeries marchandes.

JC. PETIT : ce sont des temps pleins ?

D.PEYREGNE : oui, on parle toujours en équivalent temps plein.

O.PEVERELLI rappelle que l'entreprise SBTP appartenant au groupe Berthouly est implantée depuis 1 an et demi en amont de la Rotonde et a créé 27 emplois.

S.BERTHOULY précise que suite à la signature d'un contrat, il était nécessaire qu'il implante un établissement en Drôme ou en Ardèche. Le choix s'est porté sur le Teil en raison de sa position géographique médiane, et par rapport aux facilités de circulation. A terme, il pourrait y avoir 8 emplois de plus.

J.VIALLE demande s'il possible de prévoir un accès par le nord, en amont de Lejaby ?

D.PEYREGNE précise qu'il faut d'abord voir le flux lié aux enseignes, puis voir les possibilités d'extension, mais cela est une bonne idée.

O.PEVERELLI indique que faire une route à proximité de Lejaby est impossible car en zone inondable, par contre il pourra être envisagé un aménagement dans le cadre de la réalisation du futur giratoire pour la déviation nord de la RN 102.

D.PEYREGNE : au nord c'est constructible ?

O.PEVERELLI précise que les terrains sont sur la commune de Rochemaure, mais nécessite un dossier loi sur l'Eau et des mesures de compensations, ainsi que la révision du PLU.

JY.BANCHET : est la Rotonde ? Elle devient quoi ?

D.PEYREGNE : le bas recevra une enseigne de Bricolage, une thématique liée à l'histoire de ce bâtiment doit être développée dans l'aménagement et l'intégration des commerces.

JC. PETIT : Quelle est la hauteur du bâtiment ? Est-il possible de faire des parkings souterrains ?

D.PEYREGNE : Le bâtiment fait 16 mètres de haut. Le terrain étant inondable, impossible de faire des parkings souterrains.

S.BERTHOULY précise qu'il était plus facile et moins chère de raser la Rotonde, mais les caractéristiques architecturales et l'histoire du Teil ont fait que le choix s'est porté sur son réaménagement.

O.PEVERELLI demande quels sont les délais de réalisation de l'aménagement.

D.PEYREGNE précise qu'il y aura 2 phases, et la remise des clefs de la 1^{ère} tranche est calée pour le 2nd semestre 2012.

O.PEVERELLI remercie messieurs Peyregne et Berthouly pour leur présentation et leur propose de se voir rapidement pour établir les documents administratifs et pour discuter du prix de vente des terrains communaux.

Question I	Rapporteur	Vote
Rapports Annuels 2010 sur l'Eau et l'Assainissement	JY. Banchet	Unanimité

Thomas MONTAGNIER, responsable de l'agence SAUR de Montélimar, présente les rapports annuels 2010 des services de l'Eau et de l'Assainissement, complétés par les rapports du Maire, rapporté par Jean-Yves BANCHET qui font apparaître les points suivants :

- Le prix global de l'eau et de l'assainissement, en 2010, a augmenté de 2,56%,
- Des pertes dans le réseau de distribution en hausse,
- Des réseaux qui se dégradent,
- Un relevé en décembre 2010 contre novembre en 2009,
- Des investissements importants sur la zone ouest,
- La fin des contrats d'affermage au 31 décembre 2010.

J.SIRVENT précise que dans le nouveau contrat, nous recevons les éléments des fermiers plus tôt afin de pouvoir établir les rapports annuels du Maire dans des délais plus raisonnables.

N.GALAMIEN demande les raisons d'une présence importante de chlore qui rend l'eau imbuvable.

T.MONTAGNIER répond que les mesures réglementaires imposent un dosage important de chlore (VIGIPIRATE), mais il est vrai qu'il existe d'autres méthodes plus complexes ou produits pour s'assurer de la potabilité de l'eau, mais le coût est plus élevé. Dans le nouveau contrat des changements de canalisation vont permettre d'améliorer son rendement mais également la qualité olfactive de l'eau.

O.PEVERELLI conclut en rappelant que nous devons être vigilants et réactifs pour améliorer nos réseaux afin de répondre aux exigences réglementaires mais également aux attentes des usagers. Pour ceux qui désirent avoir des renseignements plus techniques, ils sont invités à se rapprocher des élus qui formaient le groupe de travail sur ces dossiers.

Question II - 1	Rapporteur	Vote
Avis Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	O.Pévèrelli	20 Pour 3 Abs 4 Contre

O.PEVERELLI rappelle les raisons du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la réforme des collectivités, la création des Conseillers Territoriaux (remplaçant des Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux), la baisse des subventions, les décisions qui seront prises demain au niveau régional,, qu'il est nécessaire que les petites communautés de communes se renforcent en s'agrandissant, sinon le risque est l'isolement et l'absence de poids face aux EPCI plus importants. A cela se rajoute la réforme de la fiscalité locale qui rend encore moins lisible l'avenir. Il est nécessaire que le territoire des EPCI, et celui de la Communauté de Communes Rhône Helvie (CCRH) en particulier, reflète le bassin de vie et soit une réalité sur les besoins de la population. Il est

anormal que la ville de Viviers n'ait pas été intégrée dans la CCRH dès sa création. Il n'est pas illogique que la communauté de communes Barres Coiron et la Sésame - Montélimar soient dans notre projet de territoire.

Nous sommes tous d'accord pour dire que Viviers doit être avec nous, et la seule façon de le monter, c'est en donnant un avis favorable au SDCl, tout en demandant qu'un rapprochement avec la Communauté de Communes de Barres Coiron soit une hypothèse de travail pour la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

B.NOEL précise que la CCRH a rejeté la fusion avec DRAGA, ce qui risque de reporter un élargissement de la CCRH pas avant l'horizon 2019. En sa qualité de conseiller municipal, il indique qu'il est favorable à la fusion avec DRAGA, car c'est la seule façon d'entamer un rapprochement avec Viviers ; la seule commune de DRAGA à avoir votée pour la fusion avec la CCRH. Il est nécessaire que la CCRH se renforce, et la fusion permettrait d'avoir un EPCI de 30 000 habitants et un budget de 15 millions d'€. A court terme avec DRAGA, puis à long terme il faudra aller avec la Sésame.

O.PEVERELLI indique qu'en réunion cet après midi, il a été évoqué qu'au niveau national, il est demandé de décaler l'entrée en vigueur des SDCl, et de laisser passer les élections municipales, d'autant que les futurs conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct.

R.Delhomme fait une déclaration au nom du groupe communiste et républicain :

*« Forts de lois votées de justesse par le Parlement fin 2010, le gouvernement et ses préfets mettent la pression sur les élus locaux pour « boucler » le dossier de l'intercommunalité d'ici fin 2011, sans aucun débat démocratique. Ces lois ont pour objectifs de répondre au Pacte de l'Euro, à l'Europe de la concurrence, aux exigences des marchés financiers. Après la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement aléatoire par des dotations d'Etat gelées et des taxes non pérennes, les collectivités territoriales sont privées depuis deux ans de toute marge de manœuvre financière ; elles sont étranglées et mises sous tutelle. Avec la mise en place des Commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI), la plupart des préfets présentent leur vision étatique du territoire et veulent imposer, sans délai, une nouvelle organisation territoriale du pays. Sans étude financière, sans réflexion préalable approfondie et sans débat véritable au sein des conseils municipaux, généraux et régionaux, ainsi que de la population, il s'agit d'imposer des adhésions de communes, fusions, extensions de communautés, en supprimant au passage de très nombreux syndicats intercommunaux. Cela préfigure la disparition des départements et l'affaiblissement de la démocratie de proximité, au bénéfice de la métropolisation, sur fond de concurrence entre les territoires. En Ardèche, le préfet propose d'aller plus loin que la loi puisqu'il annonce la réduction des communautés de communes à 18 entités, regroupant même des communautés de plus de 5000 habitants. Conduite au pas de charge, cette entreprise technocratique provoque de nombreux remous parmi les élus qui la découvrent. Elle suscite des divisions au sein des communautés existantes, favorisant les manœuvres politiciennes. Mais pour aller plus loin dans la conduite de la réforme des collectivités, ne faut-il pas aux yeux du pouvoir, diviser pour régner? Nous appelons les élus socialistes et plus largement toutes celles et tous ceux qui ont mené la bataille contre la réforme des collectivités à ne pas prêter la main aux opérations en cours. **En aucune façon, nous ne devons être complices du tripatouillage qui se fait jour.** L'ANECR (Association Nationale des Elus Communistes et Républicains) s'est très clairement prononcée contre ces lois centralisatrices, ce démantèlement de la démocratie*

*de proximité, qui favorise de grandes collectivités éloignées du citoyen et contre cette soumission de nos territoires aux lois du profit, aux grands groupes privés. En Ardèche, l'ADECR a mené la bataille pour sensibiliser la population sur une question qui peut paraître aride mais qui à terme touche au quotidien de chacun. Les Parlementaires communistes et républicains, citoyens et du Parti de Gauche ont mené des batailles remarquables au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour s'opposer à ces choix et proposer la solidarité des territoires, les services publics et un Etat garant de l'égalité des citoyens. **Nous continuons d'exiger l'abrogation de ces lois. Faisons-le tous ensemble.** Nous sommes bien décidés à poursuivre et amplifier cette bataille sur tous les terrains ».*

JC.PETIT : est ce que le Préfet peut nous obliger à un rapprochement avec DRAGA ?

O.PEVERELLI : Le Préfet en a le pouvoir, mais il devrait tenir compte des avis des élus exprimés dans chaque commune.

J.SUAU insiste sur le fait que de ne pas intégrer Viviers au sein de la CCRH serait une aberration dans la mesure où c'est notre chef de lieu de canton. De plus, se tourner vers Barres-Coiron est aussi dans la logique parce qu'il représente bien plus notre bassin de vie que DRAGA.

A.PERIE indique que le projet de délibération ne reflète pas ce qu'elle souhaite voter.

O.PEVERELLI propose de modifier la délibération en remplaçant Rochemaure par la Communauté de Commune Barres-Coiron.

J.SIRVENT : Il n'est pas souhaitable de s'engager avec DRAGA.

JC.PETIT : Il faut que Viviers nous rejoigne.

Question II - 2	Rapporteur	Vote
Modifications Statutaires de la CCRH	B.NOEL	Unanimité

B.NOEL rappelle les démarches et les réunions qui ont abouti aux propositions de modifications statutaires de la CCRH. Il précise l'impact sur les nouvelles compétences et actions : l'action sociale, la culture (cinéma et médiathèque), la communication électronique. Il est également présenté la modification de la constitution du conseil communautaire.

J.VIALLE demande si les transports des jeunes, des scolaires ou durant les activités ont bien été pris en compte, et notamment les soucis de planification d'utilisation du car.

P.TOLFO répond par l'affirmative sachant que le coût du transport a été budgété dans l'évaluation du transfert.

JY.BANCHET précise que les agents concernés par les transferts seront réunis à la rentrée pour les informer de l'impact sur leur carrière, et le fonctionnement des services avant, pendant et après le transfert.

O.PEVERELLI indique que les quatre autres communes ont votées à l'unanimité ces transferts et qu'il est nécessaire d'aller de l'avant.

R.DELHOMME demande à ce que les associations soient également informées des conséquences des transferts et notamment l'impact sur leur fonctionnement futur.

O.PEVERELLI souhaite qu'au sein de la CCRH soient créés des commissions extracommunautaires (ou comités de pilotage) afin d'associer les associations et les bénévoles à la politique de développement culturelle et sociale.

B.NOEL précise que les transferts sont évalués à 600 000 € qui seront déduits des attributions de compensation, et qu'à partir de 2014, la CCRH aura une augmentation de 140 000 € / an de dotations de l'Etat au titre des transferts de compétences. Ce supplément de dotation permettra le développement des services transférés.

Question II - 3	Rapporteur	Vote
Adoption du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH)	B.NOEL	Unanimité

B.NOEL précise, après la présentation du programme d'actions du PLH, que quatre communautés de communes sont concernées : Barres-Coiron, Berg et Coiron, Draga, et Rhône Helvie. Deux chargés de mission seront recrutés pour suivre ce dossier.

Question III - 1	Rapporteur	Vote
Acquisition de parcelles du CG 07 : zone nord	O.PEVERELLI	Unanimité

Question III - 2	Rapporteur	Vote
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Révision des tarifs	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 3	Rapporteur	Vote
Dénomination de voie : Impasse Edouard CHAZE	N.GALAMIEN	Unanimité

Question III - 4	Rapporteur	Vote
Mise en suspens du projet de captage d'eau potable la source de la Rouvière	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 5	Rapporteur	Vote
Acquisition des parcelles CA 24 été 25 - Mise en sécurité source de Charonsac	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 6	Rapporteur	Vote
Acquisition de la Parcelle BI 23	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 7	Rapporteur	Vote
Cession des Parcelles BD 907 et 908	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 8	Rapporteur	Vote
Cession de la parcelle BC 245	JP MICHEL	Unanimité

Question III - 9	Rapporteur	Vote
Expropriation sur les parcelles BY 79 et 78p - Emplacements réservés au PLU	JP MICHEL	26 Pour 1 Abst

O.PEVERELLI précise que cette expropriation porte des terrains appartenant à la famille RIEUX faisant l'objet d'un emplacement réservé au PLU, et devant permettre le passage des réseaux pour alimenter la Gendarmerie et la zone ouest. Cette procédure est lancée, mais rien n'interdit une vente amiable d'ici son terme.

Question III - 10	Rapporteur	Vote
Travaux de Voirie - Subvention Cap Territoires	JP MICHEL	Unanimité

Question IV - 1	Rapporteur	Vote
Restauration Scolaire - Tarifs des Repas - Année Scolaire 2011 - 2012	J.MICHEL	23 Pour 4 Abst

J.MICHEL précise que l'augmentation prévue est de 2% correspondant à la hausse de l'inflation.

J.VIALLE, au nom du Groupe Communistes et Apparentés, lit la déclaration suivante :

« Jean JAURES a dit : « Le courage c'est d'aller vers l'idéal et de comprendre le réel ». Une augmentation sans un réel processus de recouvrement ne fait qu'accroître le nombre d'impayés. On s'aperçoit que la mise en place du quotient familial et du paiement mensuel n'a pas réglé ce problème ; La crise n'est pas finie et les difficultés de fin de mois de nos concitoyens perdurent. Nous sommes conscients que cette augmentation correspond à l'inflation cette année ; Nous n'oublions pas non plus que nous avons voté une augmentation de 3% de l'imposition locale. Tout le monde voit que les salaires ne suivent pas cette courbe (gel des salaires dans la fonction publique !!!). De là à demander la gratuité de ce service, comme l'ont déjà fait certaines communes, il n'y a qu'un petit pas qu'il nous reste à franchir ».

Question IV - 2	Rapporteur	Vote
Indemnité Représentative de Logement (IRL 2010)	J.MICHEL	Unanimité

Question IV - 3	Rapporteur	Vote
Sentier du Rhône 2011 - Subvention au Conseil Régional Rhône Alpes	J.DURAND	Unanimité

J.DURAND précise que suite à la défection du Pays Ardèche Méridionale, il est nécessaire de reporter la demande de subvention de 7 000 € sur le Conseil Régional Rhône Alpes.

Question IV - 4	Rapporteur	Vote
Syndicat Mixte EDMDA : Avis sur adhésion de la commune de Borée	J.DURAND	Unanimité

Question IV - 5	Rapporteur	Vote
Répartition du Fonds Sportif 2011	JP.MICHEL	Unanimité

Question IV - 6	Rapporteur	Vote
Répartition Intercommunale des Charges des Ecoles Publiques 2010-2011	J.MICHEL	Unanimité

J.MICHEL précise que les communes de la CCRH sont exemptes du remboursement des frais de scolarité de leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques du Teil.

Question IV - 7	Rapporteur	Vote
Contrat Enfance Jeunesse - Subventions Mai Juin 2011	P.TOLFO	Unanimité

Question IV - 8	Rapporteur	Vote
CUCS : Répartition Subventions 2011	P.TOLFO	Unanimité

O.PEVERELLI précise que dans le cadre du CLSPD monsieur le Procureur de la République a été invité à la dernière réunion. Olivier Pévérilli a souhaité qu'il revienne pour aborder le problème des nuisances nocturnes générées par certaines associations ou établissements commerciaux, soit trois au total. Après plusieurs requêtes faites auprès du Préfet, de la Gendarmerie, le Procureur a pris acte des demandes des riverains ayant répondu présents à l'appel. Suite à une enquête en urgence à la demande du Procureur, une affaire a fermé. La seconde décision est de mettre en place une médiation pénale. La question abordée a bien été celle de la tranquillité et non de la légalité ou non de ces affaires (qui est du ressort du Procureur). Il précise que le Maire a un droit d'alerte et Monsieur le Procureur un devoir d'action. Si toutefois la négociation n'était pas suivie d'effets dans les deux mois à venir, une action judiciaire prendrait le relais

C.DARCOURT indique que des rumeurs complètement farfelues circulent, que tout et n'importe quoi se dit. Et qu'il était effectivement nécessaire d'informer la population sur la réalité des faits.

O.PEVERELLI indique que dans ce genre d'affaires, il est toujours délicat de communiquer. Il faut laisser faire la gendarmerie et la justice. Le défaut dans cette affaire est l'absence de dépôts de plainte. Malgré tout, il serait souhaitable d'alerter les parlementaires sur les incohérences de la loi qui permet à des associations ce qui est interdit pour des bars et des restaurants.

Question V - 1	Rapporteur	Vote
Compte Epargne Temps - Modifications	JY.BANCHET	Unanimité

Question V - 2	Rapporteur	Vote
Modification du Tableau Théorique des Effectifs	JY.BANCHET	Unanimité

Question V - 3	Rapporteur	Vote
Chèque Restaurant - Evolution de la Valeur Faciale	JY.BANCHET	Unanimité

Question VI	Rapporteur	Vote
Questions Financières Diverses	P.CURTIUS	Unanimité

Question VII	Rapporteur	Vote
Motion sur le Programme Européen d'Aides Alimentaires	J.SUAU	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.